



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Alerte commerces SMS

Question écrite n° 33234

Texte de la question

Mme Valérie Oppelt attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur un dispositif d'alerte par SMS destiné aux commerçants, initié dans le département du Doubs et qui continue de faire ses preuves. Cette initiative est le fruit d'un travail commun entre la préfecture, la chambre de commerce et d'industrie, la police nationale et la gendarmerie nationale. L'alerte commerces SMS a pour objectif de contribuer à la sécurité des commerces de proximité en permettant à leurs responsables de prendre des mesures de prévention utiles et adaptées à une situation particulière. Le dispositif est simple et gratuit pour les commerçants. Un professionnel appelle le 17 pour informer les forces de l'ordre. Puis la police ou la gendarmerie se charge ensuite de rédiger rapidement un SMS sous le titre « Alerte Commerces » pour décrire succinctement les faits constatés, permettant ainsi aux commerçants d'être informés et de réagir en conséquence. Ce dispositif est une parfaite illustration d'une meilleure coordination avec les forces de l'ordre. C'est pourquoi, elle souhaite que soit engagée une réflexion pour généraliser l'alerte commerces SMS sur l'ensemble du territoire national.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Oppelt](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33234

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7203

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)